

## SEANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le six mai à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 28.04.2014

**PRESENTS** : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE.

**ABSENTS EXCUSES** : Michelle DAGUET (pouvoir à Nicolas JANSSEN – arrivée à 21H15), Sonia BROSSE (pouvoir à Daniel ROUSSINEAU), Marie-Christine DIETSCH (pouvoir à Alain SOPENA) David RENIER, Christelle PAUCHET

Monsieur Aurélien LEMOINE est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les membres présents qu'un compte rendu sommaire sera envoyé à la Nouvelle République à la suite de chaque réunion grâce aux notes prises par la secrétaire de séance, ceci afin de faire paraître les informations qui doivent être transmises à la presse au plus tard 48h après la réunion.

Ensuite, il donne lecture de la lettre de démission de Madame PAUCHET de son siège de conseillère municipale.

Enfin, il informe les membres présents que le 24 avril vers 22h, le club 2000 a brûlé. Il fait le point sur les démarches entreprises : Il y a eu intervention de la brigade criminelle de la gendarmerie pour déterminer l'origine du sinistre. A ce stade de l'enquête, l'origine accidentelle est privilégiée. Notre compagnie d'assurance s'est déplacée, ainsi que l'expert. Un expert d'assurés a été conventionné pour une commission de 5% du montant des travaux. M. SOPENA aimerait que d'autres bâtiments à vocation sportive soient construits dans la périphérie, il verra avec la CPHV qui a la compétence des installations sportives. Nicolas JANSSEN se demande à qui incomberait l'entretien et les frais de fonctionnement Des bungalows provisoires vont être installés en attendant la reconstruction. Jérôme BRILLARD demande si c'est pris en charge par l'assurance, Alain SOPENA lui répond positivement mais il faut définir avec l'assurance dans quelles conditions précises. Aurélien LEMOINE suggère de déplacer l'atelier communal vers ce terrain.

### **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE**

L'entreprise CISSE a effectué une étude de débit du puits du jardin du Presbytère qui présente les caractéristiques suivantes : le débit est de 2m<sup>3</sup>/h. L'eau est très claire. Les espaces de la place seraient sectorisés en 3. La réserve d'eau enterrée prévue serait par conséquent inutile.

### **DEPLACEMENT DE L'ABRI BUS DE LA PLACE DE L'EGLISE VERS LA PLACE DE LA GARE**

Monsieur le Maire relate le rendez-vous du 30 avril avec le Conseil Général.. L'abribus sera transféré sur l'avenue de la Gare près de la pharmacie. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, comme demandé dans le PAVE. Le Conseil Général a exigé qu'une partie de la rue soit mise en sens interdit. Pierre SOLON demande s'il y a obligation de le mettre en place, Aurélien LEMOINE suggère d'implanter l'abribus à l'angle de l'avenue de la gare , il verrait un élargissement de la route au niveau de ce parking. Pour le moment, le sens interdit sera mis en place et le conseil municipal fera évoluer le projet d'élargissement de la route par la suite.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide

- D'autoriser le Conseil Général du Loir et Cher à construire un quai d'arrêt de bus face à la gare SNCF selon le plan communiqué
- D'autoriser le Conseil général du Loir et Cher à implanter un abri bus au droit des plaques podotactiles entre les deux platanes (conformément au plan), ce terrain étant propriété de la commune
- De mettre en sens unique la portion de l'avenue de la gare allant de l'ancienne nationale 10 à l'arrêt de bus. (Un arrêté municipal sera pris en ce sens et la signalisation verticale sera prévue) Cette mesure se justifiant par des contraintes de sécurité tant sur le devant de l'école que dans le virage suivant. Le reste de l'avenue de la gare (entre la rue du Perche et le parking de la gare) demeurant à double sens.

### **DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Accepte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de CORMENON, VILLETRUN et PEZOU pour la réalisation de diagnostics de leur réseau d'éclairage public initié par le syndicat mixte du Pays Vendômois,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes autres pièces se rapportant à cette opération,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SIDELC

Nomme Monsieur Nicolas JANSSEN en tant que référent au sein du groupe de travail dédié à cette opération.

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE RENDEZ-VOUS DES DOUDOUS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure en attente d'une convention plus détaillée, d'autres conventions de mise à disposition seront établies avec les associations qui disposent de locaux communaux.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : établissement de la liste de proposition des commissaires**

Monsieur ROUSSINEAU explique que cette commission est composée de 12 membres, 6 titulaires et 6 suppléants mais qu'auparavant, une liste de 24 noms doit être proposée à la Direction Générale des Finances Publiques qui choisira 12 personnes.

De plus deux commissaires, un titulaire et un suppléant doivent être désignés pour la Commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, les membres proposés sont :

Commissaire titulaire : Nicolas JANSSEN

Commissaire suppléant : Daniel ROUSSINEAU

### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2014 AU 30 JUIN 2015**

Monsieur le Maire propose de revoir le prix de la redevance annuelle du service assainissement. Il est actuellement de 1,70 €/m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer la redevance d'assainissement pour la période du 1<sup>er</sup> JUILLET 2014 au 30 JUIN 2015 à **1,75 €** par m<sup>3</sup> enregistré aux compteurs d'eau. Cette augmentation se justifie par la prévision de travaux importants sur une des stations dont la capacité arrive à saturation

### **ELECTIONS EUROPEENNES**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 25 mai. Il propose d'établir les tours de garde pour le bureau de vote

### **NETTOYAGE DES MURS EXTERIEURS DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que les murs de la salle polyvalente ont besoin d'un nettoyage. Il propose le devis de l'entreprise CHAUDET pour un montant de 558,80€ TTC.

Les membres présents à l'unanimité

Acceptent le devis de l'entreprise CHAUDET pour le montant de 558,80€ TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

Monsieur SOLON expose le fruit de son travail avec Frédérique LAUNAY : les missions aussi bien en communication externe qu'en interne ainsi que les projets annexes , leur contenu et leur échéance.

Il précise que le site internet de la commune est en cours ; il indique qu'un calendrier évènements a été établi avec une liste de correspondants. Entre deux éditions de bulletins municipaux, un autre bulletin d'informations plus concis pourrait être édité ( 4 pages) et distribué chez les commerçants.

Il y a également à l'étude la mise en place de panneaux lumineux.

Un dépliant portant des informations pratiques sur le village a été édité, chaque conseiller est invité à l'examiner et à formuler ses observations d'ici la fin de la semaine.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE**

Monsieur ROUSSINEAU prend la parole pour exposer les projets de la commission voirie : dérasage et consolidation des bords de route, signalétique, trottoirs rue St Marc et rue de la Bardinière vers le garage, miroir rue de la Secrétainerie, stop rue de la Bardinière qui donne priorité aux usagers de la rue du Perche (le remplacer par un cédez le passage) ralentisseurs (étude à mener). Pour tous ces projets, des devis vont être sollicités et des priorités établies.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Achat de mobilier urbain, il est décidé d'acquérir pour les aires de pique-nique qui seront de part et d'autre du pont 2 tables avec des bancs, pour le parc Marie Genty une table de ping-pong et une poubelle et pour la place de l'Eglise des poubelles. Frédérique LAUNAY et Laurence LUSSEAU sont chargées de ces achats

Est évoqué la pose de détecteurs de fumée dans les logements, le point lecture et la mairie, des détecteurs avaient déjà été achetés par la précédente municipalité.

L'inauguration des logements dans l'ancienne poste ainsi que le baptême des cloches aura lieu le samedi 28 juin. L'organisation sera vue ultérieurement.

Le bulletin municipal est en cours d'impression, la distribution est envisagée à partir du 12 mai.

Les conseillers se partagent les tâches pour l'organisation du 8 mai.

Michelle DAGUET rend compte de la dernière réunion du syndicat du collège de Morée.

Daniel ROUSSINEAU explique que l'ATESAT (assistance technique des services de l'Etat) n'existe plus et qu'en remplacement une agence technique départementale va être créée. Cette agence apportera une assistance technique pour les projets de la commune en matière de voirie et de ses dépendances.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un établissement public administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

A cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre.

Le siège de cette agence est fixé à Blois cité administrative 34, avenue Maunoury, porte B 2<sup>nd</sup> étage.

Les missions d'assistance proposées au conseil d'administration sont présentées en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte-tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer à un tel organisme :

Approuve les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération

Décide d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Daniel ROUSSINEAU

S'engage à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposé au conseil d'administration à raison d'un euro par habitant.

Aurélien LEMOINE indique une nouvelle fois qu'il faudrait entreprendre les démarches pour démissionner du syndicat du Gratteloup dont le siège est situé à la mairie de la Ville aux Clercs, il souhaiterait que lors de chaque séance de conseil, un compte-rendu des dernières réunions de la communauté de communes soit fait. Il est chargé de recruter une société de surveillance chargée de la sécurité lors de la fête du 28 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45

Le Maire,  
Alain SOPENA